Au cours de ses observations, le ministre des Finances a parlé de sir Donald Mann, comme d'un adhérent du parti libéral, et il suivrait de là que sir William Mackenzie est un ami des conservateurs. On a donc, je suppose, le dessein d'employer chacun de ces messieurs à user de son influence auprès du parti politique dont il est adhérent.

Le cabinet s'est engagé dans une politique de conscription à l'occasion de laquelle il sollicite les partis à faire taire, pour le moment, leurs dissensions, afin que le pays puisse concentrer tous ses efforts employer toutes ses ressources en hommes, au succès de nos armes dans la lutte gigantesque qui se livre à l'heure actuelle. Il est quelque peu extraordinaire, toutefois, de voir que le Gouvernement ne néglige point ce qu'il doit à certains intérêts du pays, pendant que, d'autre part, il sollicite les gens de toute catégorie à mettre de côté leurs dissensions politiques et à s'unir en vue de promouvoir les intérêts des alliés. A la faveur de cette politique de conscription, et grâce à l'influence exercée sur les esprits par cette vive préoccupation du sort de nos armes, le Gouvernement espère passer en fraude cette loi inique. Cela rappelle un croiseur allemand déguisé en vaisseau hôpital et qui, se trouvant à portée d'un paquebot, détruit lâchement les femmes et les enfants sans défense qui ont pris passage à bord du navire. Le Gouvernement pense qu'en mettant de l'avant une loi de service militaire obligatoire qui occupera les esprits, il va pouvoir faire adopter une pareille loi, sans commentaire ni opposition. Peut-être pourrait-il raisonnablement espérer de passer en fraude une loi de cette nature dans les circonstances ordinaires, mais comment peut-il le tenter au moyen de la clôture, selon qu'il s'y apprête ce soir?

Au sujet des parts de capital que l'on propose au pays de racheter, le rapport Drayton-Acworth s'exprime comme il suit:

La somme des capitaux engagés dans le réseau des chemins de fer du Nord-Canadien est déclarée être de \$494,112,489.34 dans son compte de balance du 30 juin 1916. Dans ce chiffre, évidemment, se trouvent compris les 100 millions du capital-actions. Or, ce capital, comme déjà nous l'avons dit, a été émis contre nulle valeur en espèces. Nous nous sommes efforcés de savoir combien coûtait effectivement le réseau. D'après les rapports mêmes de la compagnie et certains états que l'on nous a communiqués, nous nous sommes assurés que le maximum des fonds employés à l'établissement du réseau est de \$383,302,451.33.

Ainsi, ce que l'on propose au Parlement, c'est d'acheter au Nord-Canadien certaines actions que le rapport Drayton-Acworth déclare n'avoir aucune valeur monétaire. Parlant de l'avance faite à la compagnie du Nord-Canadien en 1914, le ministre des Finances a fait allusion à l'aliénation des actions qu'elle détenait dans les termes suivants:

Tout l'argument contre les actions majorées vient de ce que le public, les ayant achetées et payées en plein marché, prétend avoir droit aux dividendes. Ces \$68,000,000 pourraient, en partie, tomber entre les mains du public, et valoir presque le pair.

Ces \$68,000,000 d'actions ordinaires des compagnies fusionnées et auxiliaires iront dans le trésor du Nord-Canadien pour y rester.

C'était une assurance que les membres de cette Chambre eussent acceptée à sa pleine valeur, mais j'ai été quelque peu surpris d'entendre le ministre lire, l'autre soir, à la Chambre un état désignant les propriétaires des actions ordinaires du Nord-Canadien. Voici ceux qui tout en n'étant pas spécialement intéressés à titre de directeurs de la compagnie détiennent des actions: la British Empire Trust Company, Limited, qui possède \$324,000; John Aird et H. V. F. Jones en fidéicommis, \$1,000,000, et Mackenzie Mann et compagnie limitée \$58,614,000. Relativement aux actions détenues par Mackenzie Mann et compagnie, le ministre a lu la lettre suivante de leur secrétaire.

Mackenzie, Mann et compagnie, limitée.

Toronto, 21 août 1917.
L'hon. sir Thomas White,
Ministre des Finances.

Ottawa.

Monsieur,—Concernant les \$58,614,000 d'actions du Nord-Canadien qui sont au nom de Mackenzie, Mann et compagnie limitée, 51 millions de ces actions appartiennent absolument à Mackenzie, Mann et compagnie, limitée; 2 millions sont détenues en fiducie, pour le compte d'anciens employés de la compagnie; \$1,600,000 sont déposés entre les mains du gouvernement de la Colombie-Britannique; le reliquat à savoir \$4,014,000 est détenu par la compagnie en attendant la conclusion de certaines négociations concernant la répartition de cette somme entre Mackenzie et Mann, Lazard Brothers, de Londres (Angleterre), et la British Empire Trust Co., de Londres, (Angleterre).

Sincèrement à vous,

Pour le secrétaire,

R. A. Macdonald.

En 1914 le ministre des Finances avait promis que les actions ordinaires de la compagnie, seraient gardées dans le trésor du Nord-Canadien et qu'elles n'en sortiraient pas; mais cette promesse ne s'est pas réalisée. Relativement au projet de loi à l'étude, je vais citer un extrait du discours prononcé par le ministre des Finances dans la même circonstance. A la page 4115 du compte rendu de la session de 1914, il a dit:

Quelle garantie avons-nous obtenue? Je me suis occupé de multiples affaires financières, au